

Département de Loir-et-Cher

Mairie de Suèvres
1, rue Jean Desjoyeaux
41500 SUEVRES
Tél : 02 54 87 80 24
Fax : 02 54 87 80 36

Objet :
Tournoi « Inter centre » 41500 Suèvres.

Privatisation du city stade
N/REF : N° 75 /2026
Du 22/06/2026

Au profit de « ALSH Suèvres » 41500
Suèvres.

Le Maire de la Commune de Suèvres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2212-2,

Vu le règlement d'accès et d'utilisation du city stade,

Vu l'organisation par ALSH Suèvres « Inter centre » sur la plaine des sports le
vendredi 17 juillet 2026.

Considérant la demande de privatisation du city stade et de la plaine des sports
transmise par courriel le jeudi 11 juin 2026, en vue d'utiliser le city stade et la
plaine de sports lors de l'organisation d'un Tournoi « Inter centre » le vendredi 17
juillet 2026 de 9h15 à 12h00.

Considérant que pour la bonne organisation du tournoi, toutes les conditions doivent
être réunies pour assurer le meilleur fonctionnement,

Arrête

Article 1 :

ALSH Suèvres est autorisée à occuper le city stade et la plaine de sports de la
commune de Suèvres le vendredi 17 juillet 2026 de 9h15 à 12h00.

Article 2 :

ALSH Suèvres veillera tout particulièrement à laisser la plaine des sports et le city
stade en parfait état de propreté après son utilisation.

Article 3 :

ALSH Suèvres prendra toutes les mesures utiles à l'organisation, au bon
déroulement et à la sécurité d'un Tournoi « Inter centre ».

Destinataires et application :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à
Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de MER
Monsieur le Directeur du SDIS 41
Monsieur le Responsable du Service Technique de la commune de Suèvres
Madame la Responsable de ALSH Suèvres

Lesquels sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent
arrêté qui sera transmis et publié en la forme accoutumée.

Fait à Suèvres, le 22 juin 2026

Le Maire : Frédéric DEJENTE

